



Montreuil, le 24 juin 2024

Mme Catherine VAUTRIN  
Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

M. Stanislas GUERINI  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

N/Réf. : NP/SV/CLN  
N°070\_20240624

**Objet : Préavis de grève pour les journées du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024 inclus couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie**

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

Le 9 juin dernier, le Président Emmanuel MACRON a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale et d'organiser dans l'urgence et dans la précipitation les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

Le rejet majoritaire du Président de la République et de la politique menée par son gouvernement, la colère que ressentent massivement les Français, conduisent à des résultats électoraux sans précédent pour l'extrême droite.

Vous portez la responsabilité d'une situation que nous pensions impossible et si les raisons en sont nombreuses, elles trouvent essentiellement leur fondement dans la politique que vous avez menée en faveur des plus riches et en fracturant toujours un peu plus la société.

Dans notre champ professionnel, la colère est grande aussi pour les fonctionnaires et agent.es public-ques qui se sentent stigmatisés et méprisés. En effet, alors qu'il est constaté un problème d'attractivité, le projet de loi « pour l'efficacité de la Fonction publique » que vous projetez et les déclarations que nous considérons comme provocatrices contre les fonctionnaires et agent-es public-ques sont insupportables. Alors qu'elles et ils démontrent chaque jour leur implication, mise qui plus est en lumière à chaque fois qu'elles et ils doivent assurer leurs missions dans des cas d'urgence extrême comme la période Covid ou les événements climatiques, la preuve de l'efficacité de la fonction publique n'est pas à démontrer. Pourtant, elle subit depuis des années une politique de désengagement financier de l'État, de dérèglementations tous azimuts, de privatisations, et votre gouvernement accentuant l'austérité en porte l'entière responsabilité.

Vous voulez donc en finir avec les garanties statutaires et, bien que vous vous en défendiez, en finir avec le statut des fonctionnaires. Pour la CGT, cette offensive s'inscrit dans la politique de dérèglementation menée depuis des années (ordonnances Macron, loi Travail...) contre le Code du travail et les conventions collectives.

Ce projet de loi, s'il doit poursuivre l'entreprise de démolition du statut général de la Fonction publique, s'il doit déréglementer et désorganiser les services dans les collectivités et établissements publics, s'il doit réduire encore les droits des fonctionnaires et des agent-es public-ques, s'il doit réduire le droit d'intervention des représentant-es du personnel, ne résoudra en rien le déficit d'attractivité des services publics territoriaux et de toute la Fonction publique.

... / ...

Ce dont ont besoin les fonctionnaires et agent-s public-ques, ce sont les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour les usagères et usagers comme pour eux-

mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que le gouvernement par son ministre du Budget met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025.

Elles et ils n'ont pas besoin de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît.

Pour que nos services publics territoriaux redeviennent attractifs, en plus des mesures de revalorisation générale des salaires, il est nécessaire d'engager des négociations sur la refonte des grilles salariales, indispensables pour une reconnaissance juste des qualifications et de l'expérience, une revalorisation des métiers à prédominance féminine, un déroulé de carrière respectueux de notre statut avec à chaque échelon un gain conséquent de rémunération.

La fédération CGT des Services publics soutient toutes les initiatives mises en œuvre par les fonctionnaires territoriaux-ales, agent-es public-ques, salarié-es du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie pour gagner sur leurs revendications locales et nationales. La fédération CGT des Services publics reste déterminée pour porter avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral leurs revendications et s'inscrit dans tous les appels à grève, mobilisations, manifestations.

Par ailleurs, ce préavis couvre la période des JOP 2024. Force est de constater qu'aucune disposition n'a été prise, aussi bien au niveau du gouvernement que de nos employeurs locaux, pour définir les besoins précis de l'investissement des agent-es territoriaux-ales dans le dispositif général de l'organisation des JOP. Un budget qui d'ores et déjà dépasse les 10 milliards d'euros, des rémunérations dignes des patrons du CAC 40 à destination des membres du Comité olympique, une taxe de 180 000 euros « plus les frais » pour les collectivités qui accueilleront le passage de la flamme, des prévisions de gains financiers astronomiques pour les marques et les investisseurs... et des appels condescendants en direction des territoriaux-ales pour qu'elles et ils s'investissent comme volontaires, bénévoles, et que surtout elles et ils ne « gâchent pas la fête des Français-es » avec leurs revendications.

Nous constatons que de multiples professions vont percevoir des primes significatives, ce qui est parfaitement légitime. Mais comment comprendre que rien ne soit prévu pour les agent-es territoriaux-ales qui encadreront les jeunes pendant la période, pour celles et ceux qui seront mobilisé-es pour accueillir les enfants des policier-es, pompier-es, personnels hospitaliers, qui seront mobilisé-es et/ou en situation d'astreinte pour assurer la sécurité, le transport, l'encadrement, l'accompagnement des épreuves sportives et à leur issue le nettoyage et la remise en état des installations et des lieux ? Comment comprendre qu'une fois de plus, le sort des premières et des premiers de corvée soit laissé à l'appréciation de leurs employeurs locaux sans qu'aucune disposition réglementaire ne leur garantisse une prime minimum pour rémunérer leur engagement qualifié par vous-mêmes d'exceptionnel ? Ce manque de disposition ne peut que nous engager sur un terrain conflictuel, ce dont les pouvoirs publics porteront l'entière responsabilité.

La fédération CGT des Services publics revendique l'octroi obligatoire de primes à hauteur de celles déjà accordées dans les autres professions pour l'ensemble des agent-es participant de près ou de loin à la réussite des JOP 2024.

Pour tout cela, non seulement nous ne tournons pas la page, mais nous restons déterminé-es à lutter pour la justice sociale, seul rempart contre l'extrême droite. La mobilisation et l'engagement contre toutes les réformes et tous les projets de réformes injustes, infondées et inefficaces sont plus que jamais à l'ordre du jour. À cet effet, la fédération CGT des services publics appelle l'ensemble des fonctionnaires, agent-es public-ques et salarié-es de notre champ privé à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale des salaires ;
- L'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et son augmentation à six euros (6 €) en 2024 ;

- La revalorisation immédiate de 10 % des pensions et un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesure essentielle pour lutter contre l'inflation et financer les retraites ;
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique ;
- Le retrait du projet de loi dit « pour l'efficacité de la Fonction publique » ;
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » ;
- Dans le cadre de la campagne revendicative « 10 % pour la Fonction publique » : 10 % de temps de travail en moins, 10 % d'effectif en plus, 10 % de temps de formation ;
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics et contre toutes les mesures les remettant en cause (privatisations, délégations de service public...) ;
- L'octroi obligatoire de primes à hauteur de celles déjà accordées dans les autres professions pour l'ensemble des agent-es participant de près ou de loin à la réussite des JOP 2024.

C'est pour toutes ces raisons que la fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour **la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024** inclus :

- Mois de juillet 2024 de 0 h à 24 h

**Les 1er juillet 2024, 2 juillet 2024, 3 juillet 2024, 4 juillet 2024, 5 juillet 2024, 6 juillet 2024, 7 juillet 2024, 8 juillet 2024, 9 juillet 2024, 10 juillet 2024, 11 juillet 2024, 12 juillet 2024, 13 juillet 2024, 14 juillet 2024, 15 juillet 2024, 16 juillet 2024, 17 juillet 2024, 18 juillet 2024, 19 juillet 2024, 20 juillet 2024, 21 juillet 2024, 22 juillet 2024, 23 juillet 2024, 24 juillet 2024, 25 juillet 2024, 26 juillet 2024, 27 juillet 2024, 28 juillet 2024, 29 juillet 2024, 30 juillet 2024 et 31 juillet 2024.**

- Mois d'août 2024 de 0 h à 24 h

**Les 1er août 2024, 2 août 2024, 3 août 2024, 4 août 2024, 5 août 2024, 6 août 2024, 7 août 2024, 8 août 2024, 9 août 2024, 10 août 2024, 11 août 2024, 12 août 2024, 13 août 2024, 14 août 2024, 15 août 2024, 16 août 2024, 17 août 2024, 18 août 2024, 19 août 2024, 20 août 2024, 21 août 2024, 22 août 2024, 23 août 2024, 24 août 2024, 25 août 2024, 26 août 2024, 27 août 2024, 28 août 2024, 29 août 2024, 30 août 2024 et 31 août 2024.**

- Mois de septembre 2024 de 0 h à 24 h

**Les 1er septembre 2024, 2 septembre 2024, 3 septembre 2024, 4 septembre 2024, 5 septembre 2024, 6 septembre 2024, 7 septembre 2024, 8 septembre 2024, 9 septembre 2024, 10 septembre 2024, 11 septembre 2024, 12 septembre 2024, 13 septembre 2024, 14 septembre 2024, 15 septembre 2024, 16 septembre 2024, 17 septembre 2024, 18 septembre 2024, 19 septembre 2024, 20 septembre 2024, 21 septembre 2024, 22 septembre 2024, 23 septembre 2024, 24 septembre 2024, 25 septembre 2024, 26 septembre 2024, 27 septembre 2024, 28 septembre 2024, 29 septembre 2024 et 30 septembre 2024.**

Pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics,  
Natacha POMMET



Secrétaire générale